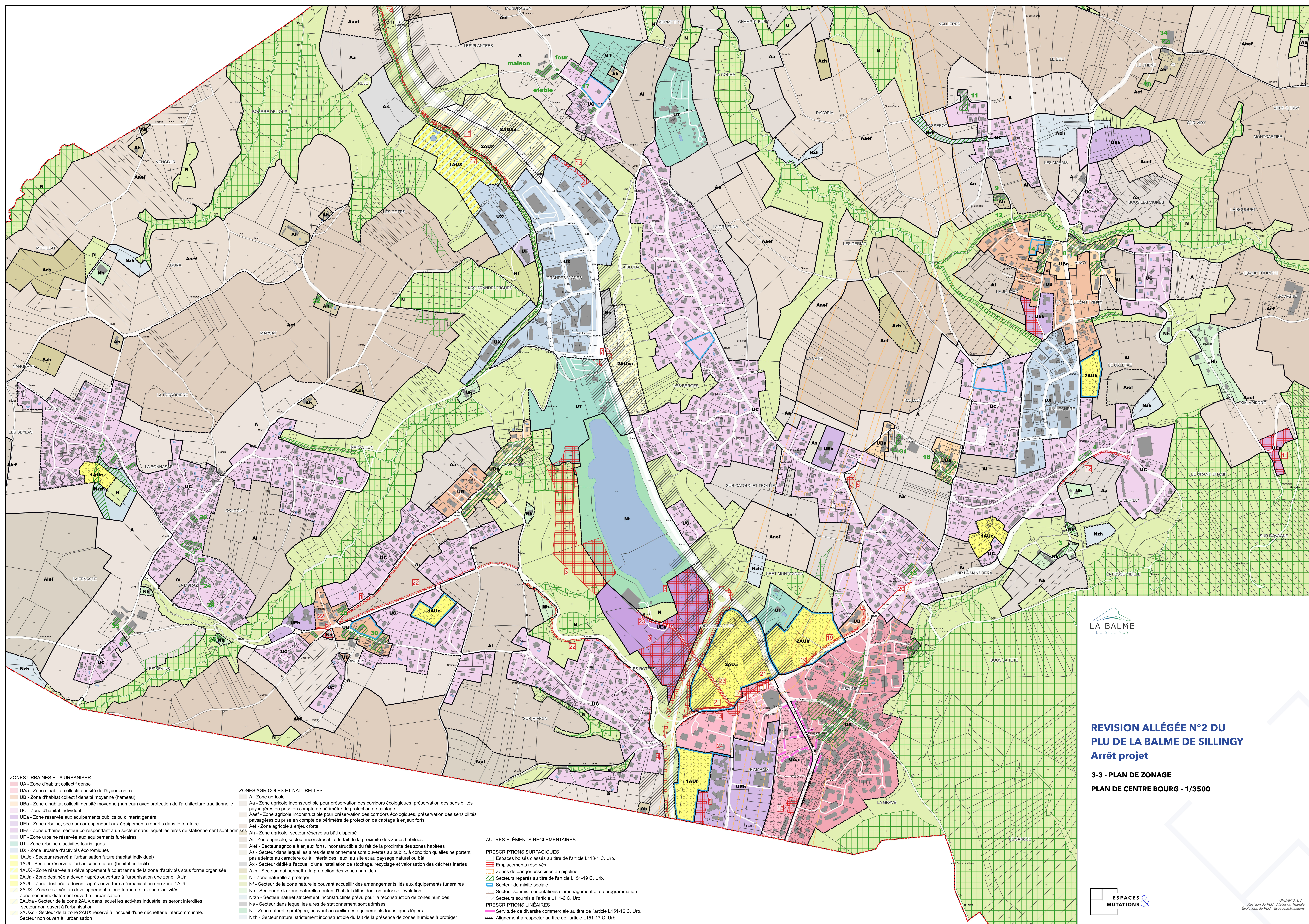




REVISION ALLÉGÉE N°2 DU PLU DE LA BALME DE SILLINGY Arrêt projet

3-3 - PLAN DE ZONAGE
PLAN DE CENTRE BOURG - 1/3500



URBANISTES :
Révision du PLU - Atelier du Triangle
Evolution du PLU - Espaces&Mutations

- ZONES URBAINES ET A URBANISER**

 - UA - Zone d'habitat collectif dense
 - UAa - Zone d'habitat collectif densité de l'hyper centre
 - UB - Zone d'habitat collectif densité moyenne (hameau)
 - UBa - Zone d'habitat collectif densité moyenne (hameau) avec protection de l'architecture traditionnelle
 - UC - Zone d'habitat individuel
 - UEa - Zone réservée aux équipements publics ou d'intérêt général
 - UEb - Zone urbaine, secteur correspondant aux équipements répartis dans le territoire
 - UEc - Zone urbaine, secteur correspondant à un secteur dans lequel les aires de stationnement sont admises
 - UF - Zone urbaine réservée aux équipements funéraires
 - UT - Zone urbaine d'activités touristiques
 - UX - Zone urbaine d'activités économiques
 - 1AUc - Secteur réservé à l'urbanisation future (habitat individuel)
 - 1AUf - Secteur réservé à l'urbanisation future (habitat collectif)
 - 1AUX - Zone réservée au développement à court terme de la zone d'activités sous forme organisée
 - 2AUa - Zone destinée à devenir après ouverture à l'urbanisation une zone 1AUa
 - 2AUb - Zone destinée à devenir après ouverture à l'urbanisation une zone 1AUb
 - 2AUX - Zone réservée au développement à long terme de la zone d'activités
 - 2AUXa - Zone destinée à devenir après ouverture à l'urbanisation une zone 2AUXa
 - 2AUXb - Zone destinée à devenir après ouverture à l'urbanisation une zone 2AUXb
 - 2AUXc - Zone destinée à devenir après ouverture à l'urbanisation une zone 2AUXc
 - 2AUXd - Zone destinée à devenir après ouverture à l'urbanisation une zone 2AUXd
 - 2AUXf - Zone destinée à devenir après ouverture à l'urbanisation une zone 2AUXf
- ZONES AGRICOLES ET NATURELLES**

 - A - Zone agricole
 - Aa - Zone agricole inconstructible pour préservation des corridors écologiques, préservation des sensibilités paysagères ou prise en compte de périmètre de protection de captage
 - Aaf - Zone agricole inconstructible pour préservation des corridors écologiques, préservation des sensibilités paysagères ou prise en compte de périmètre de protection de captage à enjeux forts
 - Aah - Zone agricole à enjeux forts
 - Aai - Zone agricole, secteur réservé au bâti dispersé
 - Aaj - Zone agricole, secteur inconstructible du fait de la proximité des zones habitées
 - Aak - Zone agricole à enjeux forts, inconstructible du fait de la proximité des zones habitées
 - Aal - Zone agricole, secteur inconstructible du fait de la proximité des zones habitées
 - Aam - Zone agricole, secteur inconstructible du fait de la proximité des zones habitées
 - Aan - Zone agricole, secteur inconstructible du fait de la proximité des zones habitées
 - Aao - Zone agricole, secteur inconstructible du fait de la proximité des zones habitées
 - Aap - Zone agricole, secteur inconstructible du fait de la proximité des zones habitées
 - Aaq - Zone agricole, secteur inconstructible du fait de la proximité des zones habitées
 - Aar - Zone agricole, secteur inconstructible du fait de la proximité des zones habitées
 - Aas - Zone agricole, secteur inconstructible du fait de la proximité des zones habitées
 - Aat - Zone agricole, secteur inconstructible du fait de la proximité des zones habitées
 - Aau - Zone agricole, secteur inconstructible du fait de la proximité des zones habitées
 - Aav - Zone agricole, secteur inconstructible du fait de la proximité des zones habitées
 - Aaw - Zone agricole, secteur inconstructible du fait de la proximité des zones habitées
 - Aax - Zone agricole, secteur inconstructible du fait de la proximité des zones habitées
 - Aay - Zone agricole, secteur inconstructible du fait de la proximité des zones habitées
 - Aaz - Zone agricole, secteur inconstructible du fait de la proximité des zones habitées
 - N - Zone naturelle à protéger
 - Nf - Secteur de la zone naturelle pouvant accueillir des aménagements liés aux équipements funéraires
 - Nh - Secteur de la zone naturelle abritant l'habitat diffus dont on autorise l'évolution
 - Np - Secteur de la zone naturelle abritant l'habitat diffus dont on autorise l'évolution
 - Nq - Secteur de la zone naturelle abritant l'habitat diffus dont on autorise l'évolution
 - Nr - Secteur de la zone naturelle abritant l'habitat diffus dont on autorise l'évolution
 - Ns - Secteur de la zone naturelle abritant l'habitat diffus dont on autorise l'évolution
 - Nt - Zone naturelle protégée, pouvant accueillir des équipements touristiques légers
 - Nz - Secteur naturel strictement inconstructible du fait de la présence de zones humides à protéger
- AUTRES ÉLÉMENTS RÉGLEMENTAIRES**

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

 - Espaces boisés classés au titre de l'article L113-1 C. Urb.
 - Emplacements réservés
 - Zones de danger associées au pipeline
 - Secteurs repérés au titre de l'article L151-19 C. Urb.
 - Secteur de mixité sociale
 - Secteur soumis à orientations d'aménagement et de programmation
 - Secteurs soumis à l'article L111-6 C. Urb.

PRESCRIPTIONS LINÉAIRES

 - Servitude de diversité commerciale au titre de l'article L151-16 C. Urb.
 - Alignement à respecter au titre de l'article L151-17 C. Urb.